


**VILLE DE
SAINT-PRIEST**

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2023

ORDRE DU JOUR :

-  Adoption du procès-verbal du 31 mai 2023..... 6
- Rapport n° 1 - ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation (mai-juin 2023) 6
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 2 - MUNICIPALITÉ ET ASSEMBLÉE : Désignation d'un référent-déontologue pour les conseillers municipaux..... 11
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 3 - Ressources Humaines : mise à jour des postes figurants à l'organigramme de la collectivité..... 12
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 4 - AFFAIRES FINANCIERES : Octroi d'une garantie financière à la SEMCODA pour la construction de 25 logements PLUS et 11 logements PLAI à Saint-Priest "ZAC du Triangle"..... 13
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET
- Rapport n° 5 - LOGEMENT : Participation financière programme SEMCODA "ZAC du Triangle" lot 4D..... 13
Rapporteur : Mme L. ROCHE
- Rapport n° 6 - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION : Actions de prévention de la délinquance - Octroi d'aides financières..... 14
Rapporteur : M. B. GUTTIN

- Rapport n° 7 - URBANISME : Acquisition d'une maison située 6 Deuxième Avenue Cité Berliet..... 16
Rapporteur : M. F. JEAN
- Rapport n° 8 - URBANISME : Régularisation foncière dans le quartier Bel Air 2..... 17
Rapporteur : M. F. JEAN
- Rapport n° 9 - URBANISME : Acquisition de l'emprise foncière d'une sente piétonne située entre la rue des Etats-Unis et la route de Lyon - Modificatif..... 17
Rapporteur : M. F. JEAN
- Rapport n° 10 - URBANISME : Cession du terrain Jean Bouin situé 104 Avenue Jean Jaurès et cadastré DO 209 - Promesse de vente..... 18
Rapporteur : M. F. JEAN
- Rapport n° 11 - COMMERCE ET ARTISANAT : Acquisition d'un local commercial situé 40 rue Louis BRAILLE..... 21
Rapporteur : M. F. LODI-CHEMAIN
- Rapport n° 12 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Convention relative à l'intervention des services communaux dans une propriété privée chemin de Budiau..... 22
Rapporteur : M. F. JEAN
- Rapport n° 13 - LOGEMENT : Dispositif d'économie d'énergie - Renouvellement du dispositif et de la mission de suivi animation. 23
Rapporteur : Mme L. ROCHE
- Rapport n° 14 - DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE : Cession d'un appartement situé 11 rue Victor Hugo - Modificatif. 23
Rapporteur : Mme L. ROCHE
- Rapport n° 15 - TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de la voie de desserte dans le cadre d'un permis d'aménager - Secteur Manissieux. 24
Rapporteur : M. F. JEAN

Rapport n° 16 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°7 : Menuiseries intérieures - mobilier - Avenant n°6..... 25
 Rapporteur : M. F. JEAN

Rapport n° 17 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de denrées alimentaires - Lot n°5 : Surgelés divers - Avenant n°3 - Lot n°6 : Fourniture de produits de la mer surgelés - Avenant n°2..... 25
 Rapporteur : Mme D. CORSALE

Rapport n° 18 - EMPLOI ET INSERTION : Renouvellement de la convention entre la Ville et la Maison Métropolitaine pour l'Insertion et l'Emploi (MMi'e) pour l'année 2023..... 27
 Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET

Rapport n° 19 - ÉDUCATION : Attribution d'une aide financière aux familles pour les colonies de vacances et séjours..... 28
 Rapporteur : Mme D. CORSALE

Rapport n° 20 - JEUNESSE ET ENFANCE : Appel à Projet « Soutenir et renforcer l'accueil d'enfants et jeunes (3-17 ans) en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM) gérés par les structures socioculturelles de la ville de Saint-Priest"..... 30
 Rapporteur : Mme S. ALLEMAND

Rapport n° 21 - AFFAIRES CULTURELLES : Création de tarifs - Bar du Théâtre Théo Argence - Saison 2023 - 2024..... 30
 Rapporteur : M. F. JEAN

Rapport n° 22 - AFFAIRES CULTURELLES : Classes à horaires aménagées musique - convention avec le collège Colette..... 31
 Rapporteur : M. F. JEAN

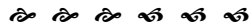
Rapport n° 23 - VIE ASSOCIATIVE : Conventionnement et renouvellement de convention en relation avec la mise à disposition de jardins familiaux..... 32
 Rapporteur : M. F. MEGARD

Rapport n° 24 - CONCESSION DE SERVICE/DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : Délégation de service public Etablissement d'accueil du jeune enfant "La Mascotte" - Rapport annuel du délégataire pour l'année 2022. 32
 Rapporteur : Mme M. CALVI

Rapport n° 25 - CONCESSION DE SERVICE/DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC :
Délégation de service public du Centre équestre - Rapport annuel du
délégué pour l'année 2022..... 33
Rapporteur : M. L. SCHEIWE

Rapport n° 26 - CONCESSION DE SERVICE/DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC :
Délégation de service public du Château à Saint-Priest - Rapport
annuel du délégué pour l'année 2022..... 35
Rapporteur : M. F. JEAN

Rapport n° 27 - CONCESSION DE SERVICE/DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC :
Délégation de service public du Cinéma "Le Scénario" - Rapport annuel
du délégué pour l'année 2022..... 37
Rapporteur : M. F. JEAN



- La séance est ouverte à 19 heures -

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous propose la plus jeune d'entre nous pour procéder à l'appel : Amandine GAILLARD.

(Amandine GAILLARD procède à l'appel)

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD.

Présents (35) :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Frédéric JEAN,
 Nadia EL FALOSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON,
 Fabrice LODI-CHEMAIN, Marthe CALVI, Alain BERLIOZ CURLET,
 Liliane ROCHE, Laurent SCHEIWE, Farida SAHOULI,
 Sylvie ALLEMAND, François MEGARD, Janie ARGOUD *(retard)*,
 Jacques BURLAT, Christian MOISSARD, Bernard CHAMBRILLON,
 Michèle MACHARD, Roch SANCHEZ, Alioune DIOP,
 Gilles DELAMADELEINE, Madeleine VERGNOLLE, Pascal LACHAIZE,
 Suzana ELEZI, Sabrina BOUTIBA, Olivier MAS,
 Amandine GAILLARD, Gilbert CHARVET, Marie Jeanne JUVENETON,
 Wafia ZAK, Véronique MOREIRA *(retard)*, Philippe ROLLAND,
 Gilles GRANDVAL, Zafer GIRISIT,

Absents ayant donné procuration (8) :

Stéphane PEILLET, procuration à Fabrice M. LODI-CHEMAIN
 Purification LOPEZ, procuration à Roch SANCHEZ
 Jean-François MORICE, procuration à Bernard GUTTIN
 Laurence FAVIER, procuration à Liliane ROCHE
 Claire Lise COSTE, procuration à Bernard CHAMBRILLON
 Anthony REA, procuration à Laurent SCHEIWE
 Lise BOIRIVENT, procuration à Gilles GRANDVAL
 Véronique MOREIRA, procuration à Zafer GIRISIT pour les
 rapports n° 1 à 5.

Absente :

Liliane WEIBLEN

M. le Maire.- Merci Amandine.

~ ~ ~ ~ ~

(Projection des rapports)

Adoption du procès-verbal du 31 mai 2023

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? ... (Néant)

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, adopte le procès-verbal du 31 mai 2023.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 1 - ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation (mai-juin 2023)

Rapporteur : M. le Maire.

Présentation du Rapport

Y a-t-il des questions par rapport aux actes de gestion ? ...

Le Conseil Municipal PREND ACTE du compte rendu de délégation (mai-juin 2023)

~ ~ ~ ~ ~

M. le Maire.- Monsieur ROLLAND, vous avez demandé la parole ?

M. Ph. ROLLAND.- Oui Monsieur le Maire, je souhaiterais faire une intervention en préalable à ce conseil, si vous me le permettez ?

M. le Maire.- Oui, vous l'aviez prévu donc il n'y a pas de souci.

M. V. ROLLAND. - Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous souhaitons intervenir sur la grève qui a affecté la Médiathèque ce mercredi.

Nous avons, depuis, été reçus par l'Adjoint à la Culture.

Ce mouvement est suffisamment rare pour attirer notre attention. D'autant plus que la population nous interpelle depuis de nombreux mois sur les projets de cet établissement. Après l'intégration dans ses murs de la Cyberbase, puis pour partie de la librairie DECITRE, l'inquiétude est de voir le périmètre culturel et donc l'offre culturelle de la Médiathèque à nouveau réduits.

Des éclaircissements sur ces projets auprès de la population paraissent aujourd'hui fortement nécessaires. Un recensement des besoins exprimés par les San-priots permettrait d'ajuster et de légitimer vos projets avec une adhésion maximale des personnels et de la population.

Nous avons appelé à soutenir les personnels en grève, car cette action nous a rappelé un épisode de grève précédent où nous avons douté de la qualité du dialogue social dans la collectivité.

Monsieur le Maire, le dialogue social est capital dans une collectivité aussi importante que la Ville de Saint-Priest. L'égal traitement des agents et des organisations syndicales est un point de départ fondamental.

La structuration hiérarchique de la Médiathèque doit aussi être interrogée, ainsi qu'en témoignent les raisons évoquées dans le Progrès ayant conduit aux sanctions infligées à deux agents de la Médiathèque.

Nous sommes demandeurs du rapport complet de l'audit réalisé depuis février (et cela, c'est une bonne nouvelle) par un cabinet conseil extérieur à la collectivité.

La communication sur l'évolution de la Médiathèque doit avoir, pour nous, la même ampleur que celle initiée sur les derniers grands projets culturels en cours.

Je vous remercie de prendre en considération notre intervention.

M. le Maire. - Monsieur ROLLAND, il faut faire quand même un peu preuve de bonne foi dans cette affaire. Vous connaissez les problèmes de la médiathèque bien avant mon arrivée. On parle de grève, ce sont sept agents sur 24, parce que deux cadres ont été sanctionnés. Pourquoi ont-ils été sanctionnés. Vous le savez très bien. Cela ne me pose aucun problème d'en parler. Ils ont été sanctionnés pour plusieurs raisons, et une des raisons principales, c'est la découverte de 1 300 livres - je répète 1 300 livres ! - stockés dans le garage depuis des mois, voire des années, qui n'ont pas été sortis des cartons pour les présenter parce qu'ils ne voulaient pas faire de désherbage. Dans toutes les médiathèques de France, à un moment donné, on sort des livres qui sont trop anciens et on remet les nouveaux : c'est du désherbage. On retrouve dans les médiathèques, des œuvres, ouvrages qui datent de 10, 15, 20, 30 ans.

Nous avons engagé un cabinet extérieur pour pouvoir avancer sur le sujet. Les résultats de cet audit sont assez édifiants, on va regarder si on a la possibilité de vous les transmettre, vous jugerez par vous-même.

Depuis 2014 que je suis Maire de Saint-Priest, j'ai vu passer cinq directrices. Je ne parle pas d'avant, je parle depuis

2014. Il y en a eu d'autres. Quand vous avez une directrice qui s'en va et qui vous donne des explications, elle n'a peut-être pas bien jugé l'équipement. Quand vous en avez une deuxième qui s'en va et qui vous raconte la même histoire, il faut bien quand même qu'on se soucie quand même de ce qui se passe. Et quand la troisième vous dit la même chose et s'en va, la quatrième vous raconte la même histoire et s'en va et que la cinquième vous raconte une fois de plus la même histoire et s'en va, à un moment donné il est de mon devoir de regarder ce qui se passe.

Donc le pré carré de la médiathèque de Saint-Priest est aujourd'hui quelque chose dont je parlerai au passé.

Nous avons effectivement un projet. Vous dites qu'il faut tenir au courant la population. Il est évident que la population sera au courant du projet quand le projet avancera. Nous avons signé la semaine dernière, avec le Ministère de la Culture, une enveloppe qui va accompagner ce projet. On pourra vous faire passer la copie de la convention qui a été signée par le DRAC dans mon bureau, la semaine passée.

Donc, maintenant qu'on sait combien on va pouvoir dépenser, on va pouvoir parler de projet. Comment voulez-vous qu'on puisse parler de projet quand on n'a pas le financement, quand nous avons affaire à des cadres qui sont réfractaires, - je parle de deux cadres - à tout ce qu'on leur demande ? Ce n'est pas possible. Vous êtes-vous même DRH, vous savez ce que c'est, à un moment donné il faut qu'on se pose les bonnes questions. Les bonnes questions ont été posées suite à ce que nous avons découvert, et je ne rentrerai pas dans

le détail du reste parce que d'autres fautes ont été également commises et qui ont été validées, donc on n'a rien inventé.

Il n'y a pas d'atmosphère délétère dans la collectivité, il n'y a pas de grève dans d'autres services, tout se passe très bien et nous en sommes ravis.

À un moment donné il fallait que nous intervenions, ce que nous avons fait. N'en déplaise à ces deux personnes qui ont été sanctionnées.

Quand on parle de sanction, j'aimerais bien aussi qu'on remette la sanction en face de ce que cela peut représenter : une personne a été déplacée avec son grade et avec son régime indemnitaire, dans la collectivité. Et je vais même aller plus loin, cette même personne qui est déplacée dans un autre service, sa chef de service est une responsable syndicale. Et vous savez ce qu'elle me répond cette responsable syndicale devant tout le monde ? Elle me répond : « c'est moi qui vais me la coller celle-là ! », devant témoins. Alors, si on vient me reprocher de faire le job par rapport à l'argent public et au reste, je suis désolé mais j'assume. Il n'y a pas de problème, il n'y a pas de débat, j'assume complètement.

Et comme je leur ai expliqué, le projet de la médiathèque, de l'artothèque et de la cyberbase bien sûr, va être lancé. Il y a déjà deux AMO qui sont en route. Des choses vont être travaillées avec les agents de la collectivité, comme cela a été fait pour le théâtre, et nous pourrons avancer main dans la main avec une confiance réciproque.

Que vous dire de plus ? Comme vous le dites, le journal « Le progrès » a relayé cette affaire très justement. Vous étiez

présent lors de la grève, dont acte. Maintenant les choses vont avancer et j'espère qu'elles avanceront sereinement. Pour la deuxième personne sanctionnée, elle a reçu un blâme. À un moment donné gentillesse ne veut pas dire faiblesse. Vous m'avez posé une question, je vous ai répondu, nous allons pouvoir maintenant passer au rapport n° 2.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 2 - MUNICIPALITÉ ET ASSEMBLÉE : Désignation d'un référent-déontologue pour les conseillers municipaux.

Rapporteur : M. le Maire.-

Présentation du rapport

Y a-t-il des questions ? ... Monsieur GIRISIT ?

M. Z. GIRISIT.- Merci. Monsieur Le Maire, pouvez-vous nous préciser les raisons pour lesquelles la ville choisit un notaire pour être référent-déontologue, au vu des recommandations incluses dans la charte de l'élu local. Nous ne comprenons pas bien non plus quelles compétences a-t-il en la matière.

Et seconde question, pour quelle raison ce rapport subitement apparaît dans l'agenda de ce dernier conseil municipal, est-ce lié à votre condamnation d'un an d'inéligibilité ?

Merci

M. le Maire.- Monsieur GIRISIT, vous êtes charmant !

Pour répondre à votre première question, c'est tout simple, si vous avez bien lu le rapport, il y a des éléments qui sont demandés et qui justifient le volet juridique et le reste pour la désignation du notaire. Je vous laisserai le reprendre comme je viens de le faire, vous l'avez sur votre

tablette, vous comprendrez pourquoi M. BARTHELET, qui connaît très bien sa commune et qui a toutes les compétences juridiques.

Pour la deuxième question, vous avez lu la presse comme tout le monde. J'assume une erreur administrative d'une de mes colistières et c'est tout. Ce qui ne m'empêchera pas de vous retrouver dans quelque temps, pour d'autres sujets, n'est-ce pas Monsieur GIRISIT ?

Et je ne vois pas quel est le rapport avec cette délibération. On a passé cette délibération au mois de juillet, on aurait pu la passer en octobre. C'est un sujet qu'on travaille depuis déjà plusieurs mois. Il n'y a pas de temporalité.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°2.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 3 - Ressources Humaines : mise à jour des postes figurants à l'organigramme de la collectivité.

Rapporteur : M. le Maire.-

Présentation du rapport

Je vais vous faire grâce de la lecture de tous les éléments que vous avez dans le rapport, ainsi que le tableau qui suit, si vous en êtes d'accord.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°3.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 4 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Octroi d'une garantie financière à la SEMCODA pour la construction de 25 logements PLUS et 11 logements PLAI à Saint-Priest "ZAC du Triangle"

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Alain. Y a-t-il des questions ? ... *(Néant)*

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°4.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 5 - LOGEMENT : Participation financière programme SEMCODA "ZAC du Triangle" lot 4D.

Rapporteur : Mme L. ROCHE.-

Cela fait suite au rapport que vient de vous présenter mon collègue.

- Présentation du rapport -

M. le Maire.- Merci Liliane. Y a-t-il des questions ? ... *(Néant)*

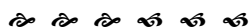
Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°5.

Je vous remercie.

Je voudrais juste apporter une précision. Cet immeuble est le dernier de la ZAC des îlots Verts, qui je le rappelle, a été signée en 2006 par le Grand Lyon et approuvée par le conseil municipal de 2008 pour cette ZAC des Îlots Verts.



(Arrivée de Mme V. MOREIRA)

Rapport n° 6 - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION : Actions de prévention de la délinquance – Octroi d'aides financières.

Rapporteur : M. B. GUTTIN.-

Présentation du rapport

C'est un rapport qui revient chaque année.

M. le Maire.- Merci Bernard. Y a-t-il des questions ? ...
Monsieur GIRISIT ?

M. Z. GIRISIT.- Une question à M. GUTTIN.

Tout d'abord, un petit commentaire, c'est dommage que vous gardiez ce titre alors que la plupart des actions relèvent de l'éducation et de la citoyenneté avant-tout. On vous l'a déjà dit pour d'autres rapports.

On va voter pour ce rapport, mais à côté de cela, on ne voit pas d'autre action, par exemple dans le passé, nous avons des conventions avec la maison d'arrêt de Corbas où parfois on a des jeunes San-Priods qui purgent leur peine ; on faisait des séances de lecture. Est-ce que type d'action

aussi va voir le jour dans les prochains rapports ? Je crois qu'on n'a pas renouvelé cette convention ; on ne l'a pas signée, on ne l'a pas votée.

M. le Maire.- On vous apportera une réponse à ce sujet à un autre moment.

M. B. GUTTIN.- Si je peux me permettre Monsieur le Maire, pour la première question, en fait, puisque toutes ces questions rentrent dans le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, elles portent toutes le nom d'action de prévention.

M. le Maire.- Effectivement, vous posez cette question chaque fois, et chaque fois, on vous apporte la même réponse.

Puisque nous sommes sur ce sujet, je tiens à remercier les nouveaux élus qui ont été présents lors du rassemblement organisé à la demande de l'association des maires de France, ce lundi, devant beaucoup de mairies en France. Il y avait beaucoup de monde.

Et j'en profite également, puisque nous parlons de prévention, pour revenir quelques instants sur ce qui s'est passé ces derniers jours. Je voudrais remercier publiquement les policiers municipaux qui ont fait un travail exceptionnel, exemplaire. Et aujourd'hui, les choses sont en train de se régler. Nous avons pu, à Saint-Priest grâce aux caméras vidéo, trouver des noms, des visages, avant, pendant et après, ce qui a d'ores et déjà permis deux arrestations et le reste par la suite. Comme quoi la vidéo surveillance a bien fonctionné et la prévention également.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°6.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 7 - URBANISME : Acquisition d'une maison située 6 Deuxième Avenue Cité Berliet.

Rapporteur : M. F. JEAN.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? ... Je crois qu'on avait déjà débattu sur le sujet en réunion publique, de l'intérêt patrimonial de la Cité Berliet. Je pense que c'est une bonne chose qu'on puisse avoir un exemplaire sauvegardé qui permettra à ceux qui veulent acquérir une maison dans le secteur ou faire des travaux puissent être dans les clous du PLU.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°7.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Nous passons au rapport suivant.

Rapport n° 8 - URBANISME : Régularisation foncière dans le quartier Bel Air 2.

Rapporteur : M. F. JEAN.-

Nous changeons de quartier :

- Présentation du rapport -

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant).

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°8.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 9 - URBANISME : Acquisition de l'emprise foncière d'une sente piétonne située entre la rue des États-Unis et la route de Lyon - Modificatif.

Rapporteur : M. F. JEAN.-

On change à nouveau de secteur. On se situe sur les logements de ADOMA, juste en face du centre Leclerc, pour les situer.

- Présentation du rapport -

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°9.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 10 - URBANISME : Cession du terrain Jean Bouin situé 104 Avenue Jean Jaurès et cadastré DO 209 - Promesse de vente.

Rapporteur : M. F. JEAN.- Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? ... Madame MOREIRA ?

Mme V. MOREIRA.- Merci Monsieur le Maire. Ce rapport pose deux questions importantes.

La première, c'est la question de la pollution, d'autant que des générations d'enfants des écoles voisines, des écoles de Saint-Priest et des clubs sportifs, se sont entraînées. Il y a donc une nécessité de connaître de quel type de pollution il s'agit et d'informer la population. C'est la première question.

La deuxième question : on a bien vu que la ville se retire de toute responsabilité en cédant le terrain au promoteur, mais comment va-t-elle s'assurer du suivi de la dépollution, d'autant qu'un nombre conséquent de logements va être construits, donc le risque de construire des logements sur un terrain pollué et qui s'affaisse est quand même préoccupant.

Et la dernière question est plutôt sur l'artificialisation et la nécessité de garder des espaces de loisir, des espaces qui ne soient pas bétonnés sur la ville de Saint-Priest.

M. le Maire.- Madame MOREIRA, pour ce qui est des espaces bétonnés par la ville de Saint-Priest, vos colistiers et colistières de l'époque, avec qui vous avez fait campagne, ont signé la ZAC qui est à côté, celle de Berliet et celle de Revaison. Donc, je vous remercie du conseil !

Pour ce qui est de la pollution, vous avez raison sur ce

sujet-là et il est bien évidemment question que nous suivions très précisément ce qui va en ressortir. On a la photo qui date des années 60.

(Projection d'une photo)

Bien évidemment que ce qui va en ressortir sera regardé de très près par rapport à cette classification qui sera faite au niveau de la pollution.

Après, vous parlez de nombreux logements. Je voudrais quand même rassurer tout le monde, la surface de plancher de ce foncier aurait pu, sur l'ancien PLU, obtenir beaucoup plus de logements que ce qui est prévu. Lors de la dernière révision, avec Frédéric JEAN, nous avons fait baisser les hauteurs, et donc si on arrive au bout de cette aventure, ce qui sera construit sera à la hauteur d'une maison qu'on veut voir dans la continuité de l'avenue Jean Jaurès. Ce ne seront pas des immeubles bien évidemment. On est très attentif à ce secteur.

Monsieur GRANDVAL, je vous en prie ?

M. G. GRANDVAL.- Merci.

Effectivement, l'état du stade Jean Bouin est malheureusement connu et cette issue semblait assez prévisible. Par contre, je voulais juste avoir quelques éclaircissements sur cette vente et ses conséquences.

Tout d'abord une question pour Laurent SCHEIWE, concernant le remplacement des terrains de Jean Bouin. Le rapport fait mention d'une relocalisation sur le stade de Manissieux. Si cela semble possible pour une section, il nous semble difficile de relocaliser l'ensemble de l'activité de Jean Bouin à Manissieux, le stade étant déjà largement

utilisé dans ses créneaux par l'ASM. Pouvez-vous nous indiquer quelles autres solutions sont aujourd'hui envisagées ou réfléchies ?

Et le deuxième point, ce n'est pas une question, c'est plus une remarque. Vous avez effectivement parlé de la hauteur. Le terrain est en zone PIP (périmètre d'intérêt patrimonial), ce qui impose un certain nombre de contraintes de constructibilité. J'é mets juste une alerte et elle a été identifiée visiblement parce qu'on en a parlé en commission, sur la densité du projet. Effectivement, il y a la hauteur, mais il y a aussi densité. On est sur un projet qui a une densité qui est quand même différente de ce qui se passe autour. Il faudra donc, suffisamment tôt, alerter sur les enjeux de faisabilité par rapport à cela.

M. le Maire.- Je vais te laisser répondre Laurent. On espère qu'il ira au bout, parce que vous connaissez les difficultés aujourd'hui de ce secteur.

Sur la relocalisation, Laurent ?

M. L. SCHEIWE.- Pour répondre à votre question, le stade Jean Bouin est un des complexes sportifs les plus utilisés de la commune, d'où la difficulté pour le relocaliser. Donc nous travaillons actuellement à la transformation des terrains gazonnés du stade de Manissieux en terrains synthétiques pour combler en partie le manque du stade Jean Bouin. On travaille dessus.

M. le Maire.- Avec aussi des reports qui sont en train de se réfléchir sur le stade municipal. Cela n'a pas été mentionné, mais effectivement, il y a des choses qui vont se travailler sur le sujet et cela nous laisse encore le temps de savoir

comment nous allons finaliser cette délocalisation.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°10 à la majorité par 39 voix pour, 3 voix contre (Mme MOREIRA, M. GIRISIT/Les Écologistes et Mme ZAK/La France Insoumise)

D'accord, donc quand on parle de densification à la Métropole, on s'oppose à ce qu'elle se fasse à la Métropole ! Très bien. Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 11 - COMMERCE ET ARTISANAT : Acquisition d'un local commercial situé 40 rue Louis BRAILLE.

Rapporteur : M. F. LODI-CHEMAIN.- Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Fabrice. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? ... Madame MOREIRA ?

Mme V. MOREIRA.- Juste une question de compréhension : il y a une phrase dans le rapport qui dit que « L'acquisition par la commune de ce local commercial permettrait d'intervenir dans une gestion plus sécurisée de ces espaces communs. » Est-ce que vous pourriez nous expliquer ce que cela signifie ?

M. le Maire.- Pour nous, cela paraît simple parce qu'on est très attentif à ce qui se passe. C'est tout simplement que dans ce secteur commercial (pharmacie, opticien, épicerie, bureau de tabac, etc.), ce local (si vous le situez) est au bord du parking Louis Braille où souvent, se retrouvent des rassemblements de voitures, etc., qui gênent la tranquillité

publique. En devenant propriétaire de ce local, nous comptons bien pouvoir apporter un autre service, comme une boulangerie par exemple, pour en avoir discuté avec les uns et les autres, de manière à pouvoir aussi sécuriser ce secteur tout simplement.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°11 à la majorité par 41 voix pour, 1 opposition (Mme ZAK/La France Insoumise)

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 12 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Convention relative à l'intervention des services communaux dans une propriété privée chemin de Budiau.

Rapporteur : M. F. JEAN.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Frédéric. Des questions sur ce rapport ?... Je rappelle que vous avons demandé l'aide de la Métropole par rapport à ces différents épisodes pluvieux qui ont provoqué des inondations, aussi bien du côté de Manissieux que de la Fouillouse. Nous avons reçu une fin de non-recevoir, donc c'est la ville qui prend en charge l'intégralité des travaux, que ce soit du côté de Manissieux comme du côté de la Fouillouse.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°12.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

**Rapport n° 13 - LOGEMENT : Dispositif d'économie d'énergie -
Renouvellement du dispositif et de la mission de suivi animation.**

Rapporteur : Mme L. ROCHE.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Liliane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir
délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE
le rapport n°13.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

**Rapport n° 14 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA
VILLE : Cession d'un appartement situé 11 rue Victor Hugo - Modificatif.**

Rapporteur : Mme L. ROCHE.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Liliane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir
délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE
le rapport n°14.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 15 - TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de la voie de desserte dans le cadre d'un permis d'aménager -Secteur Manissieux

Rapporteur : M. F. JEAN.- Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions ? ...
Madame MOREIRA ?

Mme V. MOREIRA.- Merci Monsieur le Maire. Sur un autre sujet je voudrais rappeler que sur la même partie de Saint-Priest, j'avais demandé par écrit, des documents, puisque le 23 septembre 2021, nous avons voté la cession d'une parcelle sur le lot Bi 150 rue Lamartine et au titre de l'information des élus, je vous avais demandé la promesse de vente ainsi que le compromis de vente de la parcelle. Je n'ai toujours rien reçu, pas même un accusé de réception. Je voulais juste faire ce rappel pour obtenir ces documents.

M. le Maire.- On va regarder cela pour que vous puissiez les avoir.

Mme V. MOREIRA.- Merci.

M. le Maire.- Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°15.

Je vous remercie.

Nous passons au rapport suivant, avec Frédéric JEAN qui remplace Stéphane PEILLET qui est en pleine réorganisation et nous avons une petite pensée pour lui.

M. F. JEAN.- Je vais vous parler du TTA comme le faisait

Stéphane effectivement, je ne vais pas vous parler du lancement de la saison, ou des nombreux spectacles que nous allons avoir et du nombre d'abonnés qui explose, ce qui est une bonne nouvelle. Je vais vous parler des travaux et je vais essayer de le faire aussi bien que Stéphane.

Rapport n° 16 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Dénomination de la voie de desserte dans le cadre d'un permis d'aménager - Secteur Manissieux
Rapporteur : M. F. JEAN.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Frédéric.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°16 à la majorité par 36 voix pour et 6 abstentions (M. GRANDVAL, M. ROLLAND, Mme BOISRIVENT (procuration à M. GRANDVAL)/Rassemblement Citoyen pour Saint-Priest/Mme MOREIRA, M. GIRISIT/Les Écologistes/Mme ZAK/La France Insoumise)

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 17 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de denrées alimentaires - Lot n°5 : Surgelés divers - Avenant n°3 - Lot n°6 : Fourniture de produits de la mer surgelés - Avenant n°2

Rapporteur : Mme D. CORSALE.- *Présentation du rapport*

L'accord-cadre relatif à la fourniture de denrées pour les lots 5 et 6 a été notifié le 15 mai 2020 à la société SYSCO-FRANCE

L'avenant n°3 au lot n°5 (produits surgelés et divers) et

l'avenant n°2 au lot n°6 (fourniture de produits de la mer surgelés) visent à augmenter les prix du bordereau des prix unitaires. La liste des produits concernés ainsi que la hausse appliquée sont indiquées dans les bordereaux de prix unitaires annexés aux avenants des lots précités.

Concernant ces deux avenants, et à titre exceptionnel, il est proposé que les prix du bordereau des prix unitaires des produits concernés soient augmentés au-delà de la clause limitative de 3 % l'an, telle que celle-ci est prévue dans le marché, sur la base des justificatifs transmis par le titulaire.

Les nouveaux prix unitaires entreront en vigueur pour les commandes émises à compter du 1^{er} septembre jusqu'au 31 décembre 2023.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs :

Vu les textes réglementaires,

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°3 relatif à la fourniture de denrées alimentaires - Lot n°5 : Surgelés divers (accord-cadre n°2020041) et de l'avenant n°2 du lot 6 : Fourniture de produits de la mer surgelés avec l'entreprise SYSCO FRANCE (accord-cadre n°2020042)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre comptable 011

M. le Maire.- Merci Doriane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant).

Nous vous avons fourni les documents que vous nous aviez demandés. Nous n'avons toujours pas augmenté les tarifs de la cantine à la différence des collèges de la Métropole, je suis obligé de le dire.

Monsieur ROLLAND ?

M. Ph. ROLLAND.- Simplement au vu du document que vous nous avez adressé, on a quand même une augmentation effectivement de l'ordre de 200 000 € entre 2023 et 2022. C'est une très forte augmentation : 200 000 € par an.

M. le Maire.- Oui, une très forte augmentation. Sans compter que si on fait le ratio, de mémoire on est à peu près à 8 % d'augmentation à l'assiette, ce qui est aussi énorme. Mais au vu de la situation et du pouvoir d'achat des San-Priods, nous avons décidé encore de tenir bon et de ne pas augmenter les tarifs.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°17.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 18 - EMPLOI ET INSERTION : Renouvellement de la convention entre la Ville et la Maison Métropolitaine pour l'Insertion et l'Emploi (MMi'e) pour l'année 2023

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Alain. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir

délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE
le rapport n°18.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 19.- ÉDUCATION : Attribution d'une aide financière aux familles pour les colonies de vacances et séjours

Rapporteur : Mme D. CORSALE.-

Présentation du rapport

La colonie de vacances est un bienfait évident pour les enfants.

C'est une belle occasion de construire sa personnalité, indépendamment de ses parents. Elle permet aussi d'acquérir une plus grande autonomie, en apprenant à respecter les règles de vie, c'est également un cadre idéal pour se faire de nouveaux amis.

Comme chaque année, la ville de Saint-Priest accorde une participation financière aux familles résidant dans la commune.

Cette aide est accordée aux séjours qui s'inscrivent dans les axes développés dans le projet éducatif de territoire. Les organismes choisis doivent être agréés par le Ministère de l'éducation Nationale de la jeunesse et des sports qui ont pour mission principale l'organisation de séjours de vacances.

Ces organismes doivent respecter certains principes éducatifs et pédagogiques.

Sont exclus, les séjours organisés par des organismes et associations culturelles, musicales, sportives, de loisirs.. qui organisent à titre accessoire des séjours de vacances :

- Les séjours basés sur l'usage de véhicules à moteur de

toutes natures (moteur thermique, électrique...) et quel que soit le lieu où évoluent ces véhicules (route, circuit, pleine nature, relevant du domaine public ou privé). Les séjours basés sur l'usage de vélos, y compris électriques, peuvent toutefois bénéficier de l'aide municipale.

Les modalités et les conditions de demande de l'aide municipale sont listées dans cette délibération. :

L'aide de la ville est fixée à 28 € par jour et par enfant, les séjours doivent correspondre à une durée minimum de 5 jours et de 21 jours maximum.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs :

Vu les textes réglementaires

- D'approuver les dispositions jointes en annexe relatives au renouvellement du dispositif d'aide financière aux offres de séjour pendant les périodes de vacances.
- D'indiquer que ce dispositif sera reconduit dans les mêmes conditions
- De dire que les dépenses relatives à la participation communale seront imputées à l'article 6713.

M. le Maire.- Merci Doriane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°19.

Je vous remercie.

Rapport n° 20 - JEUNESSE ET ENFANCE : Appel à Projet « Soutenir et renforcer l'accueil d'enfants et jeunes (3-17 ans) en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM) gérés par les structures socioculturelles de la ville de Saint-Priest"

Rapporteur : Mme S. ALLEMAND.-

Présentation du rapport

Je voudrais préciser qu'il y a eu en 2022, 82 enfants accueillis en situation de handicap, contre 78 en 2021.

M. le Maire.- Merci Sylvie pour ces précisions. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°20.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 21 - AFFAIRES CULTURELLES : Création de tarifs - Bar du Théâtre Théo Argence - Saison 2023 - 2024

Rapporteur : M. F. JEAN.-

Présentation du rapport

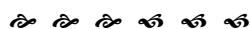
M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°21.

Je vous remercie.



**Rapport n° 22 - AFFAIRES CULTURELLES : Classes à horaires aménagées
musique – convention avec le collège Colette**

Rapporteur : M. F. JEAN.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions ? ...
Monsieur ROLLAND ?

M. Ph. ROLLAND.- Merci Monsieur le Maire. Est-ce qu'il serait possible - on a évoqué cela en préparation du conseil - d'avoir un bilan qualitatif peut-être du dispositif CHAM sur ces dernières années, en termes du développement de la pratique artistique et que deviennent les élèves à l'issue de leur passage au collège et aussi en termes de dispositif scolaire puisque c'est un dispositif à double objectif ?

M. F. JEAN.- Oui. Effectivement, on peut avoir un bilan. Je ne l'ai pas en tête. En début de semaine, on a fait un bilan de l'année, des inscriptions et renouvellements. On pourra vous sortir cela. Ce que j'ai en mémoire, c'est qu'effectivement il y a des élèves après le collège qui viennent encore au conservatoire et qui suivent un cycle diplômant au sein du conservatoire. On pourra vous donner des éléments.

M. le Maire.- Merci Frédéric.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°22.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 23 - VIE ASSOCIATIVE : Conventionnement et renouvellement de convention en relation avec la mise à disposition de jardins familiaux

Rapporteur : M. F. MEGARD.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci François. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant).

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°23.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 24 - CONCESSION DE SERVICE/DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : : Délégation de service public Etablissement d'accueil du jeune enfant "La Mascotte" - Rapport annuel du délégataire pour l'année 2022

Rapporteur : Mme M. CALVI.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Marthe. Y a-t-il des questions ? ...
Monsieur ROLLAND ?

M. Ph. ROLLAND.- Deux remarques.

Effectivement, il est indiqué comme vous le rappelez, que BABILOU n'a pas tenu ses engagements en termes de moyens humains. Est-ce qu'on a une appréciation sur l'engagement sur ces moyens par LEA ET LEO ? Certes, c'est sur une courte période, mais du coup, qu'est-ce qui bouge ?

Et deuxième question : dans le rapport il est question d'une diminution du nombre de familles en précarité depuis 2019.

Quelle analyse fait-on de cette réduction ? Est-ce que nous avons moins de familles précaires, ce qui serait une bonne nouvelle ou a-t-on d'autres explications ?

Merci.

Mme M. CALVI.- Déjà, pour la précarité, c'est vrai qu'on note un retour à l'emploi chez certaines familles. On les aide énormément en leur proposant des options de garde, soit dans des crèches, soit en accueil d'urgence chez certaines assistantes maternelles indépendantes. Donc, c'est vrai que le retour à l'emploi est très important.

Votre première question portait sur les engagements de la masse salariale. Vous devez le savoir, la Petite Enfance comme d'autres secteurs, a du mal à recruter. Je pense que BABILOU a eu énormément de mal à recruter. Pour le moment LEA ET LEO qu'on surveille de très près et on a toujours eu de très bonnes relations avec eux, suit ses engagements au niveau de la masse salariale. C'est quelque chose qu'on suit de très près au niveau du service Petite Enfance et moi-même.

M. le Maire.- Merci. Je vous demande de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 25 - CONCESSION DE SERVICE/DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : Délégation de service public du centre équestre - Rapport annuel du délégataire pour l'année 2022

Rapporteur : M. L. SCHEIWE.- *Présentation du rapport*

L'ancien Directeur, qui était un excellent vecteur de ce centre équestre, est décédé.

Je vais vous faire une petite synthèse de la synthèse, en quelques chiffres plutôt marquants qui témoignent de la relance de l'activité du Centre Équestre :

On recense aujourd'hui 712 cavaliers adhérents. Avant la période COVID, ils étaient 662.

Le chiffre d'affaires total du Centre est de 717 629 €, et pour la partie formation, ce chiffre d'affaires représente 419 305 €.

Le Centre Équestre est ouvert au public sept jours sur sept. Le Centre possède 66 équidés.

Il est géré par 10 personnes, dont 8 CDI et dont quatre habitent la ville de Saint-Priest.

Pour vous parler de l'activité équestre, on a une bonne fréquentation globale. Les habitants de Saint-Priest représentent 22% de la totalité des usagers.

Les centres sociaux et groupes scolaires sont également présents.

Pour les collèges, nous comptons 100 jeunes sur 232 qui sont de Saint-Priest.

Et pour les centres sociaux, ils sont 978 jeunes sur 1008 de Saint-Priest.

Le Centre Equestre est un organisme de formation habilité par le Ministère des Sports. À Saint-Priest, trois parcours de formation sont proposés, qui préparent au BPJEPS, au JEPS et la qualification générale.

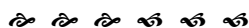
Au niveau de l'entretien de l'équipement, concernant sa part d'entretien, l'UCPA a investi sur l'année la somme de 46 160 €, notamment dans l'éclairage LED pour le grand

manège.

Et pour les résultats financiers, malgré le constat d'une baisse du chiffre d'affaires, due à la perte de la partie formation, les comptes d'exploitation en consolidé (donc formation + activité du club) sont en positif de 28 094 €.

M. le Maire.- Merci Laurent. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant). Je vous demande de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.



Rapport n° 26 - CONCESSION DE SERVICE/DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : Délégation de service public du Château à Saint-Priest - Rapport annuel du délégataire pour l'année 2022

Rapporteur : M. F. JEAN.-

Présentation du rapport

Je vais donner des éléments suite à la présentation en commission de juin 2023.

Je rappelle que la ville de Saint-Priest est propriétaire du château qui a fait l'objet d'un contrat de service public depuis le 1^{er} mars 2019, conclu avec la Société « Château de Saint-Priest ». Ce contrat porte sur la gestion de l'établissement de restauration et de la location d'espaces et il est conclu pour une durée de 7 ans. Donc, le rapport porte bien sur l'activité de l'année 2022, qui est la première année complète puisque je rappelle que malheureusement, les années précédentes, 2020 et 2021 ont été impactées par la Covid.

Sur la restauration :

Je rappelle que la capacité du restaurant est de

100 couverts. Il y a neuf services par semaine, tous les midis ainsi que les vendredis et samedis soirs. Actuellement, le délégataire utilise sa possibilité de fermer deux jours, le lundi et le mardi, compte tenu des difficultés pour trouver des personnels et permettre aux équipes en place de récupérer correctement.

En 2022, le restaurant a accueilli 22 697 clients, contre 24 763 en 2019. Il y a donc une baisse, mais qui est compensée par la bonne réputation du restaurant.

Sur l'évènementiel, plusieurs espaces sont proposés à la location pour des galas, des événements familiaux (mariages, etc.), des séminaires et donc une clientèle diversifiée.

Le Château a fortement développé cette activité. Ce qu'on peut noter, c'est une progression du panier moyen qui est à 2 403 € pour cette partie événementielle, avec une progression de 54%. La clientèle professionnelle est majoritaire sur les événements, elle représente 74% du chiffre d'affaires.

À noter également l'ancrage de ce restaurant sur le territoire de Saint-Priest, avec de nombreux acteurs locaux qui peuvent être présents : les Eco-Priots, la Carnière avec la Foire, Radio Pluriel, la collaboration avec l'ensemble Francophonique Saint-Priest. Donc, des partenaires importants sur le tissu économique puisque le délégataire travaille avec la fromagerie du Village, la boulangerie Barthélémy, etc.

Quelques chiffres en dehors du nombre de clients, en 2022 :

- Le chiffre d'affaires est de 1 346 948 €.
- La partie restauration et bar représente 969 566 € HT.

- La partie évènementiel représente 377 382 € HT.
- Malgré l'augmentation du chiffre d'affaires et la relance de l'activité, le compte d'exploitation annonce un résultat négatif de 50 292,96 €

Voilà ce que je voulais vous dire pour le Château.

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions ? ...
Monsieur GRANDVAL ?

M. G. GRANDVAL.- Je viens d'entendre le résultat net de moins 50 000 €. C'est juste dommage qu'il n'était pas dans le rapport. J'allais poser la question. Le chiffre d'affaires c'est bien mais comme il y a un déficit sur le Château, c'est important d'avoir le résultat.

M. F. JEAN.- Effectivement, je n'ai pas dit comme mes collègues : « je vous propose donc Mesdames et Messieurs... », pour la formalité, je suis désolé.

Effectivement, comme on l'a dit, la présentation des comptes, le résultat et tous les éléments ont été échangés au sein de la CCSPS du 22 juin 2023 aux membres de cette commission et il y avait des membres de l'Opposition.

M. le Maire.- Merci de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 27 - CONCESSION DE SERVICE/DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : Délégation de service public du Cinéma "Le Scénario" - Rapport annuel du délégataire pour l'année 2022

Rapporteur : M. F. JEAN.- *Présentation du rapport*

C'est la construction d'un nouvel établissement qui sera le

Grand Scénario, avec quatre salles dont les travaux avancent rapidement et qui devrait être livré dans les prochains mois. L'actuel cinéma le Scénario compte deux salles et 395 places (fauteuils) et est ouvert 365 jours par an.

Fréquentation globale : en 2022, l'activité a connu une reprise avec 49 172 entrées ; + 59% par rapport à 2021 qui comptabilisait 140 jours de fermeture.

En programmation :

- Nous avons eu 283 films
- 3 112 séances
- 5 à 7 films à l'affiche par semaine
- 1 film en sortie nationale par semaine.
- Les 10 premiers films du box-office ont représenté 26,4% du nombre annuel des spectateurs.
- Le prix moyen d'une place est de 4,85 €, qui est un prix sacrément compétitif par rapport à l'ensemble des autres multiplex.

La fréquentation scolaire : c'est toujours un point qui est important pour les différents équipements culturels, que nous mettons en avant à chaque fois. En 2022, le Scénario a poursuivi son travail de proximité avec le public scolaire de la Ville, la participation à cinq dispositifs nationaux et des parcours en faveur du cinéma pour les écoles.

- L'accueil de 10 623 élèves (164 classes) de la maternelle au lycée, lors de 197 séances.
- La projection de trois films à la demande des enseignants, correspondants à trois séances pour 11 classes et 235 élèves.

Programmation culturelle :

En 2022, le Scénario a proposé cinq programmations culturelles (22 films et 22 séances) :

- Animation Apéro-sirop
- Ciné-club italien
- Ciné-Collection
- Ciné-débat

Et son festival dédié à l'animation asiatique : trois jours de festival, 10 films, 455 entrées.

Le Scénario a parallèlement participé à six festivals en herbe avec différents partenaires : l'institut Lumière, Télérama, cinéma le Zola à Villeurbanne ...

Les résultats financiers :

Les recettes pour 2022 s'élèvent à 189 857 €, contre 124 249 € en 2021.

Malgré l'augmentation des recettes, le compte de résultat fait apparaître un résultat négatif de 75 750 €, présenté sur une période de 16 mois.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, (comme les rapports de mes collègues) :

- De prendre acte de la présente communication relative au rapport 2022 remis par le délégataire du Scénario.

Merci.

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions ? ...
Monsieur ROLLAND ?

M. Ph. ROLLAND.- Merci Monsieur le Maire. Ce rapport nous incite à vraiment renforcer tous les espoirs qu'on a sur le

Grand Scénario. On a voté pour le Grand Scénario. On espère que cela va se développer, parce que c'est vrai que le rapport peut être parfois inquiétant, quand on regarde en 2018, le nombre de spectateurs par séance ; on tourne autour d'une vingtaine. C'est peu. Et même, vous l'avez rappelé, le tarif à 4,85 € (de tête) est très attractif. Du coup, il y a une vraie politique pour ramener le public sur les quatre salles du Grand Scénario.

M. F. JEAN.- C'est clair, le Covid a laissé des traces sur tout ce qui est évènements, concerts, cinéma, etc. Les retours sont plus difficiles. Mais oui, on espère effectivement que les gens vont retourner dans les salles et pas forcément rester devant leur télé et leurs plates-formes numériques.

On a une super équipe - je le dis toutes les années quand je présente ce rapport - qui est dynamique, qui met en avant pas mal d'évènements, on espère que cela va porter ses fruits.

M. le Maire.- On a quand même de bons signaux au vu de la présentation de la saison, avec les abonnements du théâtre qui ont littéralement explosé. On met beaucoup d'espoir dans le nouveau scénario. C'est un peu l'année de la culture avec le nouveau théâtre, le nouveau Scénario, des super projets pour la médiathèque, artothèque, cyberbase. On peut se réjouir à Saint-Priest d'investir énormément dans la culture.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

~ ~ ~ ~ ~

Avant de nous quitter, je voudrais avoir une pensée

particulière et rendre hommage à Robert RIVIERE qui nous a quittés il y a quelques jours, qui a été Adjoint à la Culture de 1977 à 2001 et qui a fait un excellent travail durant toutes ces années. Donc un hommage particulier à Robert RIVIERE.

~ ~ ~ ~ ~

Je vais vous souhaiter de bonnes vacances, de pouvoir vous reposer. On va se retrouver le 28 septembre pour de nouvelles aventures. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

- La séance est levée à 21 heures 04 -

~ ~ ~ ~ ~